

**Paragraphe 45**

*Considérez-vous que - compte tenu de la spécificité de chacun des domaines de compétence de l'UNESCO - ces taux correspondent en chaque cas à un juste équilibre entre l'approche axée sur le local et l'optique mondiale ?*

**Réponse du Canada**

Le Canada appuie la proposition de décentralisation des ressources allouées aux activités de programme formulée dans le document 33 C/5.

**Paragraphe 46**

*Comment l'UNESCO et les États membres pourraient-ils mieux associer les acteurs nationaux intéressés intervenant dans les différents domaines de compétence de l'Organisation au processus d'élaboration des documents précités, à leur approbation par les autorités nationales, à leur traduction en politiques et actions concrètes et à la mobilisation des fonds requis ?*

**Réponse du Canada**

Nous sommes d'avis que le Secrétariat travaille de concert avec les États membres et les commissions nationales pour identifier les intéressés nationaux dans les champs de compétence de l'UNESCO. Cette mesure encouragerait une participation accrue des ONG, des universités et de la société civile, dont les représentants travaillent déjà activement avec les commissions nationales.

Dans ce contexte, l'élaboration de politiques aurait également pour résultat de créer des volets national et international, lesquels seraient ensuite approuvés plus facilement par les autorités nationales, et cela mènerait à l'élaboration de politiques tenant compte des circonstances propres à chaque pays.